



Revue de la Société de généalogie de Québec | www.sgq.qc.ca

L' Ancêtre

Guillaume Couture
Étienne Racine et sa famille
Marguerite, de Nicolet





Étienne Racine (1606-1689) et sa famille en France

Denis Racine, AIG (0144)

Avocat, l'auteur pratique au sein du cabinet Bussières, Racine, à Québec. Passionné d'histoire et de généalogie depuis l'adolescence, il est l'auteur du *Dictionnaire généalogique de la famille Racine*, du *Répertoire des officiers de milice du Bas-Canada* et de la biographie *Adélar Turgeon, un parlementaire de cœur et de culture*, ainsi que d'un grand nombre d'articles parus dans des revues spécialisées. Très engagé dans sa communauté, M^e Racine a été conseiller municipal de la Ville de Sainte-Foy, maire de la Ville de Lac-Sergent, président du CLSC Sainte-Foy-Sillery et a siégé dans de nombreuses instances du Mouvement Desjardins. Il a aussi été président de la Société de généalogie de Québec (1975-1977 et 1998-1999), de la Société historique de Québec et de la Fédération québécoise des sociétés de généalogie (2005-2009). M^e Racine est également membre titulaire de l'Académie internationale de généalogie, dont il est le 2^e secrétaire général depuis 2011, administrateur et conseiller juridique de la Confédération internationale de généalogie et d'héraldique.

Résumé

Depuis le temps que le personnage est étudié, on pourrait penser que tout, ou presque, a été dit ou écrit au sujet d'Étienne Racine. Eh bien, non ! Comme quoi on ne peut jamais clore un chapitre de notre histoire, car il y a toujours des éléments nouveaux qui s'y ajoutent.

Ce que nous savions déjà

Étienne Racine serait né à Fumichon, en Normandie, vers 1606. Il est le fils de René et Marie Loysel. Par le contrat de mariage de sa sœur Marguerite avec François Barbey le 23 janvier 1628 (8E4680, feuillet 20), nous savions que son père était déjà décédé en 1628 et que sa mère vivait toujours. Outre sa sœur, il avait au moins deux autres frères, Pierre et Jean, l'acte ajoutant *et autres frères absents*. Puis par la quittance des donations à ce contrat de mariage, datée du 10 août 1630, on apprend qu'il a un autre frère, prénommé Marguerin. Comme les registres d'état civil de Fumichon ne s'ouvrent qu'en 1657, longtemps après le départ d'Étienne de France, nous avons déjà constaté que les Racine ayant habité le village jusqu'en 1860 descendaient de ce Marguerin Racine. Et en 2001, après de nombreuses recherches en France, nous avons pu rencontrer à Paris M^{me} Françoise Racine, descendante de Marguerin. Depuis, la fille de celle-ci s'est installée au Québec, à Montréal, en côtoyant des cousins Racine de quatorze générations plus tard.

On ne connaît pas l'année de l'arrivée d'Étienne en Nouvelle-France. En 1637, il est domestique chez Guillaume Hubou qui avait épousé en 1629 Marie Rollet, veuve de Louis

Hébert¹. Était-il un engagé de trois ans ? Hubou est originaire de Mesnil-Durand, un village situé à une vingtaine de kilomètres au sud de Fumichon. Connaissait-il Étienne ou sa famille avant sa venue en Nouvelle-France ? Possible, mais la question demeure encore sans réponse.

Étienne est instruit et sait écrire. Sa signature aux actes de 1628 et de 1630, ainsi que sur les nombreux autres survenus après son arrivée au pays, le démontre aisément. D'ailleurs, il rédige de sa main, le 23 septembre 1647, le procès-verbal d'une visite qu'il a effectuée dans le désert² de Jacques Maheux à la demande du gouverneur pour y constater certains dommages.

Après avoir été témoin le 22 octobre 1637 au contrat de mariage³ de l'explorateur Jean Nicolet et de Marguerite Couillard, fille de Guillaume Couillard et Guillemette Hébert (belle-fille de Guillaume Hubou), le 16 novembre suivant, Étienne s'engage par contrat de mariage⁴ auprès de Marguerite Martin, âgée de 13 ans, fille d'Abraham et Marie Langlois. Il l'épouse le 16 mai 1638 à Québec. Dix enfants naîtront de cette union.

Nous sommes au début de la Nouvelle-France. Étienne, qui est charpentier-menuisier, aurait accompagné les Jésuites à la mission de Sainte-Marie-au-pays-des-Hurons entre 1644 et 1646. Nous employons le conditionnel, car il reste encore

1. BAnQ Québec. Minutier de Martial Piraube, le 23 mai 1641. *Ratification d'un échange de terre entre Robert Giffard et feu Guillaume Hébert.*

2. Désert : en parlant de choses : ravagé, en friche. Qui n'est pas habité, ni cultivé.

3. BAnQ Québec. Minutier de Jean Guitet, le 22 octobre 1637. *Contrat de mariage de Jean Nicolet et de Marguerite Couillard.*

4. BAnQ Québec. Minutier de Jean Guitet, le 16 novembre 1637. *Contrat de mariage d'Étienne Racine et de Marguerite Martin.*

des doutes sur l'identité du Racine qui, selon *Le journal des Jésuites*⁵, revient de Sainte-Marie en août 1646 avec Pierre Cauchon, Gilles Bacon, Daniel Carteron, Jean LeMercier, Des Groseilliers et Eustache Lambert. *Primo*, parce que le rédacteur n'a pas mentionné le prénom de Racine. *Secundo*, il y a eu au XVII^e siècle un autre Racine dans la colonie : Claude Racine dont les premières traces dans les archives remontent à 1659, alors qu'agé de 27 ans, il est confirmé par M^{gr} de Laval. Il décède célibataire à Québec en 1674. Si le pionnier de Sainte-Marie était ce Claude Racine, il aurait donc eu 14 ans à l'époque de ce voyage en 1646. Probablement orphelin, cela impliquerait qu'il aurait fait la traversée de l'Atlantique vers l'âge de 10 ans pour se rendre ensuite à Sainte-Marie. Possible, mais peu probable à notre avis, bien que d'autres *donnés* des Jésuites aient été des adolescents. Néanmoins, le père Lucien Campeau opte pour ce Claude Racine sans donner beaucoup d'explications, en le faisant même séjourner à Sainte-Marie possiblement à partir de l'été 1640 dès l'âge de 8 ans⁶. *Tercio*, Marguerite Martin donne naissance à une fille, Marie-Madeleine, baptisée le 25 juillet 1646 à Québec. Ceci ramène la conception de l'enfant à la fin d'octobre 1645, moment de l'année peu propice pour quitter Québec et faire le voyage vers Sainte-Marie. Peut-être qu'Étienne qui, ne l'oublions pas, avait charge de famille, n'y allait que durant l'été. Toutefois, le fait qu'il résidait en juillet 1650 à l'habitation Saint-François à Sillery, propriété des Jésuites, semble confirmer l'existence de ses liens avec la Société de Jésus, et partant, son possible passage à Sainte-Marie⁷.

Puis, par un texte d'Archange Godbout⁸, nous apprenons qu'Étienne est retourné en France à l'hiver 1647-1648 pour, semble-t-il, y faire du recrutement de colons. C'est ainsi qu'il est témoin avec Noël Juchereau, Olivier Letardif, Nicolas Macquart et Claude Bouchard au mariage de Zacharie Cloutier fils avec Madeleine Esmard, célébré à l'église Saint-Barthélémy de La Rochelle le 4 avril 1648. Racine se serait embarqué probablement le 21 octobre 1647 à bord de l'un des quatre navires ayant quitté Québec en partance pour La Rochelle ce jour-là : la *Notre-Dame* (commandée par Olivier Letardif), le *Saint-Sauveur* (commandé par Jean Juchereau), le *Cardinal* ou le *Bon François* (ou *Saint-François-Xavier*)⁹. Durant ce voyage, Letardif a épousé Barbe, la sœur de Madeleine Esmard, le 16 mai 1648 à Saint-Barthélémy de La Rochelle.

Étienne Racine et Zacharie Cloutier fils reviennent probablement à bord de la *Notre-Dame* qui arrive à Québec le

20 septembre 1648. Par la suite, Étienne est témoin au contrat de mariage de Guillaume Couture (un autre donné des Jésuites à la mission de Sainte-Marie) et d'Anne Esmard, sœur de Madeleine et de Barbe, le 18 novembre 1649¹⁰. Enfin, Olivier Letardif, ayant acquis un huitième de la seigneurie de la Côte-de-Beaupré en 1646, concède à Racine une terre de 12 arpents de front située à Château-Richer et à Sainte-Anne-de-Beaupré le 27 mars 1650.

C'est ce voyage en France qui a titillé notre curiosité. Il nous apparaissait impossible qu'au cours de celui-ci, il ne soit pas retourné en Normandie pour y voir sa famille. D'autant plus que, dans l'inventaire de ses biens dressé le 26 avril 1688, le notaire note neuf pièces de papier, dont six en parchemin et trois en papier, relatives à des droits et prétentions sur des héritages en Normandie¹¹. Ces documents n'ont jamais été retrouvés.

Pour les fins de notre propos, nous nous arrêtons là dans la biographie d'Étienne Racine.

Ce que nous avons appris

a) Le voyage d'Étienne Racine en France (1647-1648)

C'est avec ces informations que nous nous sommes rendu aux Archives départementales du Calvados à Caen les 26 et 27 novembre 2013, les 31 mars et 1^{er} avril 2014 et les 14 et 15 novembre 2016. Ces voyages faisaient suite à de nombreux autres au cours desquels nous nous sommes attardé à relever, à partir des registres de l'état civil, la généalogie des familles Racine sur l'ensemble du territoire français et même suisse. Toutefois, si leur généalogie et leur histoire sont passionnantes, elles n'entrent pas dans le cadre de notre étude actuelle. Ces visites aux Archives départementales avaient spécifiquement pour but d'entreprendre une recherche systématique dans les registres du tabellionage de Moyaux, village voisin de Fumichon. Ces actes notariés se présentent en de forts volumes d'environ 300 feuillets où ils sont rassemblés, les uns à la suite des autres, et non pas de façon indépendante, acte par acte, comme au Québec. Bien sûr, le défi était le repérage des actes concernant les Racine. Par exemple, les contrats de mariage n'apparaissent pas à la date de leur confection, mais à celle de la quittance des donations qu'ils contiennent. Nous avons consulté 17 de ces volumes. Et il y a l'écriture ! Ayant, avec les années, acquis certaines compétences en paléographie, force est de

5. *Le journal des Jésuites*: publié d'après le manuscrit original conservé aux archives du Séminaire de Québec par les abbés Laverdière et Casgrain, Montréal, Laval, Éditions François-Xavier, 1973, p. 64.

6. CAMPEAU, Lucien. *La Mission des Jésuites chez les Hurons 1634-1650*, Montréal, Bellarmin; Rome, Institutum Historicum S.I., 1987, p. 189, 250, 278, 308 et 336.

7. BANQ Québec. Minutier de Guillaume Audouart, le 31 juillet 1650. *Location par Nicolas Juchereau de Saint-Denis à Étienne Racine*.

8. GODBOUT, Archange. « Les trois sœurs Esmard », *Mémoires de la Société généalogique canadienne-française*, vol. 1, n^o 3, janvier 1945, p. 197-200.

9. Navires venus en Nouvelle-France — Gens de mer et passagers des origines à la Conquête, www.naviresnouvellefrance.net. Consulté en février 2018.

10. BANQ Québec. Minutier de Guillaume Audouart, le 18 novembre 1649. *Contrat de mariage entre Guillaume Couture et Anne Esmard*.

11. BANQ, Québec. Minutier d'Étienne Jacob, père, le 26 avril 1688. *Inventaire des biens d'Étienne Racine*.

constater que, vers 1650, l'écriture change. Auparavant, il est très difficile de déchiffrer ces gribouillis¹². C'est ainsi que nous avons identifié les actes par les deux ou trois premières lignes, celles où sont indiquées la première comparution, lorsque le nom Racine y apparaît, et avec les signatures à la fin, généralement plus lisibles.

Et la moisson fut abondante.

D'abord un mot au sujet des registres de l'état civil. Nous avons l'impression qu'ils ne débutaient qu'en 1657. La mise en ligne récente des séries communale et religieuse nous indique qu'ils remontent plutôt à 1645. L'année 1645-1646 fut désastreuse pour la famille d'Étienne, car la Grande Faucheuse enlève sa sœur Marguerite en mai 1645, puis ses frères Jean, en juillet 1645, et Pierre, le 26 mars 1646. Le cadet Marguerin (aussi parfois prénommé Marguelin) décédera le 11 juin 1685.

Pour les actes notariés, nous avons commencé notre recherche par la période de 1647 à 1648.

Nous y avons découvert de nombreux actes faisant référence aux successions de Pierre Racine, de Jean Racine, de François Barbey et de son épouse Marguerite Racine, dont voici quelques exemples.

Pierre Racine, gisant maintenant en son lit, malade, sain toutefois d'esprit et d'entendement [...] se jugeant prêt de partir de ce monde donne le 20 mars 1646 (8^E4686, feuillet 66) trois sillons de terre en faveur du Trésor et de la Fabrique de la paroisse de Fumichon.

Le 14 octobre 1647 (8^E4686, f. 189), Marguerin Racine vend une terre à Gabriel Loysel au prix de 16 livres. Deux jours plus tard (8^E4686, f. 190), il rembourse la somme de six livres à Jean Bellenger.

Le 5 novembre 1647 (8^E4686, f. 199), Marguerin Racine, *se disant héritier en partie de feu Étienne Racine, son frère*, vend une pièce de terre au même Gabriel Loysel au prix de 95 livres.

Le 8 décembre 1647 (8^E4686, f. 349), Marguerin Racine et d'autres parents et amis se réunissent pour délibérer sur les moyens de subsistance de François Barbey, fils en bas âge de François et de sa sœur Marguerite Racine, qui demeure depuis huit ans chez son oncle Nicolas Barbey, ce dernier acceptant de le garder jusqu'au 1^{er} août 1648, puis de l'envoyer aux écoles de Paris en l'entretenant selon un enfant de sa qualité, en retirant à cette fin des sommes d'argent provenant de la succession de son père.

Quelle fut sans doute la surprise de Marguerin et de sa famille de voir apparaître deux mois plus tard, en janvier ou février 1648, leur frère qu'ils croyaient tous mort !

C'est ainsi qu'Étienne Racine *demeurant à la Nouvelle France* participe avec Marie Barbey, veuve de Jean Racine, pour ses enfants mineurs, et Marguerin Racine, le 12 février 1648 (8^E4687, f. 20 à 22), à un acte de partage des biens de

la succession de feu Pierre Racine. Procédant à la confection de trois lots, Étienne a reçu le deuxième, consistant en deux ailes d'une maison dont l'une à usage de demeure et 15 perches de terre, à charge d'une rente de 43 sols envers les enfants de François Barbey, ses neveux, et de 43 sols à sa sœur Colette. C'est dans cet acte que nous apprenons l'existence de Colette Racine, une autre sœur d'Étienne et de Marguerin Racine.

Le même jour (8^E4687, f. 23-24), Étienne loue pour une durée de neuf ans, à Jean Le Tellier, quatre pièces de terre dont trois en labeur et les deux ailes de la maison reçues en héritage ci-avant, située dans la paroisse de Fumichon, moyennant un loyer annuel de 16 livres tournois payable à Noël chaque année. Le locataire déduira du loyer les sommes de 43 sols pour les héritiers de feu François Barbey, de 43 sols pour Colette Racine («sœur dudit bailleur») et 71 sols et 5 deniers aux héritiers et représentants de feu Pierre Anglement, en son vivant prêtre et curé de Fumichon.

Le 25 février de la même année (8^E4687, f. 29-30), Étienne Racine *de ladite paroisse de Fumichon demeurant de présent à La Nouvelle France*, loue à titre de ferme pour une durée de neuf ans à compter de Noël 1647 : à Marguerin Racine, son frère laboureur, un verger de terre en *closage* et cinq perches de terre ; à Jeanne Racine, sa sœur (voici donc une nouvelle sœur d'Étienne), un demi-verger de terre et une aile de la maison qui s'y trouve ; et à Nicolas Buttez, son neveu (fils de sa sœur Colette) une perche de terre contenant un demi-verger par mesure avec cinq pommiers.

Le 1^{er} mars 1648 (8^E4687, f. 32), Gabriel Loysel accepte d'annuler la vente qu'il avait conclue avec Marguerin Racine le 5 novembre précédent, en contrepartie d'une somme de 47 livres tournois et d'une terre de $\frac{1}{2}$ acre vendue par Marguerin à Loysel.

Enfin, le 4 mars (8^E4687, f. 35), Louis Louchard, de Fumichon, beau-frère en premières noces de feu Pierre Racine (ayant épousé Marie Gravons), vend à Étienne Racine, son *frère de lait*, une pièce de terre contenant $\frac{1}{2}$ acre, laquelle ayant été dessaisie à la femme de Louchard, pendant sa viduité, par les parents dudit Racine, soit René Racine et Marie Loysel, *pour demeurer quitte iceux Racine de ce qui pouvait leur appartenir pour son douaire constitué conformément au contrat fait en ce tabellionage le ... (omis) 1647, pour le prix de 100 livres tournois.*

Le même jour (8^E4687, f. 35-36), Étienne loue à titre de ferme pour neuf ans à Nicolas Buttey et sa mère, Colette Racine, une terre de $\frac{1}{2}$ acre située au hameau de La Callonnière, moyennant un loyer annuel de 6 livres d'or, sur laquelle Colette Racine pourra prélever à titre d'arrérages les sommes qu'Étienne pourrait lui devoir tant pour lui que comme héritier d'une tierce partie de la succession de feu Pierre Racine, son frère.

12. Le déchiffrement du contenu de ces documents a été réalisé par Myriam Provence, généalogiste professionnelle en France, et Josée Tétreault, à Montréal, que nous remercions vivement.

Ce serait probablement quelques jours plus tard, en mars 1648, qu'Étienne quitte la Normandie pour rejoindre son port d'embarquement, La Rochelle, et y assister peu avant son départ au mariage de Zacharie Cloutier fils avec Madeleine Esmard, le 4 avril 1648, et peut-être même à celui d'Olivier Letardif, le 16 mai 1648.

Concernant ses frères et sœurs, les actes suivants ont été répertoriés :

Deux actes d'échange de terre : le 18 mars 1638 (8^E4682, f. 353) entre Jean Racine, frère d'Étienne, et Jean Bétény, et le 24 novembre 1639 (8^E4683, f. 331) entre Jean Racine, son épouse Marie Barbey et Mathis Lejuif, bourgeois de Corneilles, concernant les droits de son épouse en vertu de sa Légitime¹³, provenant de ses parents Cardin Barbey et Jeanne Lempereur. Ces actes nous apprennent donc le nom de l'épouse de Jean Racine et aussi que celle-ci n'est pas la sœur de François Barbey, époux de Marguerite Racine.

Le 18 février 1643 (8^E4685, f. 160), Marguerin Racine et son épouse reconnaissent avoir reçu de maître Jean-Baptiste Gravois, bourgeois de Lisieux, la somme de 20 livres tournois à l'acquit de Pierre Le Cauchois en déduction de la part de celui-ci dans la dot de sa sœur Marguerite, épouse de Marguerin Racine, prévue dans leur contrat de mariage, et par la remise d'une terre située à Fumichon.

Le 15 septembre 1645 (8^E4686, f. 15), Pierre et Marguerin Racine se réunissent avec d'autres personnes qui, en leurs qualités de parents et amis de Noël et Marguerite Racine, enfants mineurs de feu Jean Racine, leur frère, décident de laisser à Marie Barbey, veuve de Jean et mère des enfants, qui avait renoncé à la succession de son mari, divers biens mobiliers que la veuve a demandé qu'ils lui soient attribués, d'une valeur de 30 livres, somme qui s'appliquera sur les arrérages dus à Jean Bétény pour la dot de sa femme, beau-frère dudit Jean Racine.

Le 7 avril 1647 (8^E4686, f. 98), Marguerin Racine, tant pour lui-même que pour les enfants mineurs de feu Jean Racine, tous héritiers de feu Pierre Racine, leur frère et oncle, et la veuve de Jean Racine se sont mis d'accord pour éviter un procès et parvenir au paiement d'une somme de 48 livres tournois qui était due aux enfants, en vendant deux terres.

Nous avons également découvert parmi ces actes une importante famille Racine qui habitait dans le village voisin de Fumichon, Piencourt. Cette famille, qui semblait avoir un certain statut social, comprenait Gabrielle Racine (épouse de Guillaume Bunel) et ses frères, Louis (époux de Colette Barbey) et Antoine (époux de Pierrette Bizet), ainsi que les fils de ce dernier, Christophe (époux de Marguerite Vallée) qui fut piqueur en la Grande Fauconnerie de France,

Guillaume (époux de Pierrette Lemperrière, décédée le 12 avril 1677 à Piencourt), contrat de mariage 20 novembre 1634 (8^E4683, f. 89), Jean, Pierre (prêtre), Antoine (prêtre et curé de Piencourt), Madeleine et peut-être Gabrielle (épouse d'Antoine Baenys) et Françoise (épouse de Pierre Loutrat).

Cette famille n'aura pas de descendance portant le patronyme de Racine. La fille de Christophe, Marie, épouse le 22 novembre 1676 à Piencourt, Louis Asse, avocat, qui sera en 1712 procureur fiscal de Corneilles et de Lieurey. Il est le frère de Christophe Asse, bachelier et professeur de philosophie à La Sorbonne, qui fut aussi curé à Fumichon et à Piencourt. Leur fille, Marguerite-Aimée Asse (décédée le 17 juillet 1700), épouse François Bazire le 19 juin 1696 à L'Hostellerie, en présence de Louis-César de Rabodanges (de la famille des comtes de Rabodanges, seigneurs de la Baronnie de Fumichon de 1637 à 1733), curé de Fumichon. La sœur de Marie, Marguerite Racine a épousé Jacques Lefebvre, avocat à Bernay.

b) Avant son départ pour la Nouvelle-France (avant 1636)

Forts de ces découvertes, nous avons poursuivi notre quête en étudiant les actes d'avant 1636. Nous en avons retrouvé plusieurs concernant ses frères, notamment le contrat de mariage de Marguerin Racine, fils de René et Marie Loysel, et de Guillemette Le Cauchois, fille de Guillaume et Mariette Deshaies, le 8 juin 1634 (8^E4683, f. 81).

Le 27 janvier 1627 (8^E4678, f. 200), Jean Racine a vendu à Jean Bellenger une terre de 25 perches pour la somme de 30 livres.

Le 17 septembre 1629 (8^E4680, f. 148), Jean Racine vend à Denis Le Julif 35 perches de terre au prix de 50 livres.

Le 26 novembre 1636 (8^E4682, f. 91), François Barbey et son beau-frère, Jean Racine, s'échangent, par location, des terres, moyennant le paiement d'une somme de cinq livres par Racine à Barbey et son épouse, à déduire sur la dot de Marguerite Racine, en vertu du contrat de mariage de 1628.

Plus intéressant est l'acte du 1^{er} juillet 1625 (8^E4678, f. 25) par lequel Pierre Racine, fils de René, de la paroisse de Fumichon, lequel par la clameur¹⁴ par lui mise en couchée entre les mains de Guillaume Mabon, sergent royal de ce vicomté, désire ravoier et retirer une pièce de terre de Pierre Racine, fils de Christophe, de Piencourt, qui l'avait acquise de René Racine, répondant de Jean Racine, son frère, par contrat passé devant les tabellions royaux de L'Hostellerie le 23 mai 1624. Il renonce à ladite clameur et accorde à Pierre Racine, fils de Christophe, la pleine jouissance de cette terre.

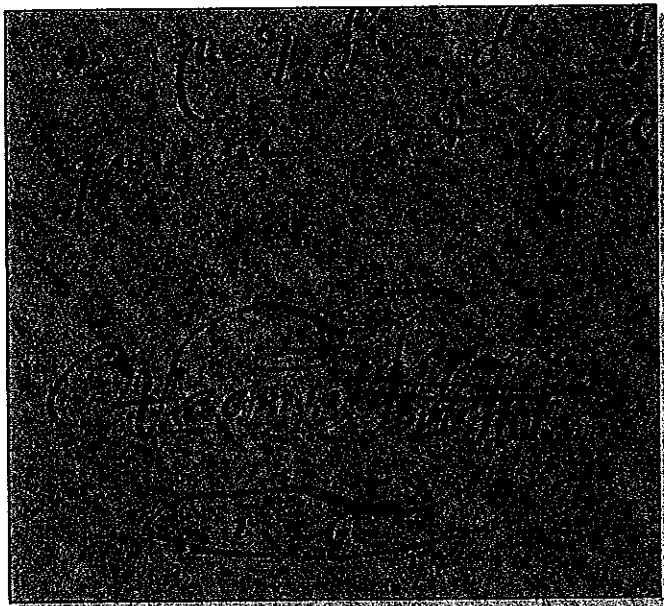
13. Légitime : institution de droit romain, fondée sur un devoir moral, sur l'obligation d'assistance en ligne directe (enfants et descendants) empêchant une personne de disposer par testament ou donation entre-vifs de ses biens en faveur d'un tiers qui n'est pas un de ses descendants, déshéritant ainsi en totalité ou en partie, ces derniers. Selon la Coutume de Paris, en vigueur en Nouvelle-France, la moitié des biens était sujette à la Légitime et devait donc rester dans la famille. Cette restriction à la liberté de tester a été abolie par l'Acte de Québec en 1774. Par contre, elle s'apparente à la notion de patrimoine familial créé en faveur du conjoint (et non des enfants) et instauré en 1989.

14. Clameur : au sens large, réclamation en justice. Synonyme de Clain ou de Clam.

Après quelques recherches dans le tabellionage de L'Hostellerie, nous n'avons pas retrouvé cet acte du 23 mai 1624. Toutefois, nous pouvons en déduire que René Racine était vivant en mai 1624 et qu'il serait probablement décédé avant le 1^{er} juillet 1625.

Pour revenir à Étienne Racine, outre les actes de janvier 1628 et août 1630 déjà cités, nous avons aussi retrouvé trois autres actes le concernant.

Le 3 mai 1626 (8^E4678, f. 106), Étienne est témoin d'une vente de terre par Mathieu Le Juif, de Fumichon, en faveur de sa fille Françoise Le Juif. Il intervient à cet acte en qualité de témoin et en ajoutant sous sa signature, l'année 1626.



Signature d'Étienne Racine, 3 mai 1626.

Le 11 janvier 1631 (8^E4680, f. 69-70), Étienne loue à Christophe Racine, de Piencourt, pour une durée de neuf ans, deux pièces de terre sises à Piencourt. Son frère, Jean Racine, est témoin à l'acte.

Puis le 18 février 1631 (8^E4680, f. 87), Étienne loue pour six ans à son frère Pierre Racine tous ses héritages situés à Fumichon pour une somme de 12 livres tournois, dont il reconnaît avoir reçu en avance le loyer pour les cinq premières années et le premier paiement commençant pour l'année 1636.

En délaissant ainsi ses terres au profit de son frère et de Christophe Racine, on pourrait penser qu'Étienne se prépare à quitter Fumichon pour aller s'établir ailleurs. Où ? En Nouvelle-France ? C'est sans doute trop tôt. Paris ou Rouen ? Peut-être.

Toutefois, sa signature, qu'on peut qualifier d'élaborée à compter de 1626 alors qu'il aurait 20 ans, laisse présager qu'il a reçu une instruction au-dessus de la moyenne. Le procès-verbal de sa visite du 23 septembre 1647 dans le désert de Jacques Maheu à Québec indique qu'il sait non seulement

signer, mais aussi écrire, car ce document est entièrement de sa main. Comme il semble le cadet des fils, il est plausible de penser que ses parents l'aient fait instruire. Il est permis de croire que ses maîtres auraient pu être les Jésuites à Rouen, d'où les liens forts qu'il avait avec cette communauté une fois rendu de ce côté-ci de l'Atlantique.

Les actes rédigés entre 1627 et 1630 (8^E4679) sont actuellement en trop mauvais état pour être consultés. Dommage, car ils auraient pu nous livrer d'autres secrets !

c) Après 1648

En retournant à Caen en novembre 2016, nous avons dépouillé les actes de la période de 1652 à 1663 dans l'espoir de retrouver les contrats de mariage et autres informations concernant les neveux d'Étienne Racine. À cet égard, la période étudiée était trop brève pour que la récolte soit fructueuse. Toutefois, à notre grande surprise, nous y avons fait tout de même une découverte fort importante que nous n'avions même pas imaginée dans nos rêves les plus fous.

Le 20 mai 1663 (8^E4692, f. 142), Marguerin Racine et son neveu Noël Racine, fils de feu Jean, en leur qualité d'héritiers de feu René Racine, leur père et grand-père (et père d'Étienne), lui-même héritier de Pierre Racine, lui-même héritier de Guillaume Racine, lui-même héritier en partie de Saturnin Racine, prêtre, reconnaissent devoir payer au Trésor de la paroisse de Saint-Saturnin de Piencourt, la somme de 15 sols tournois par an à titre de rente foncière, par obligation de Saturnin Racine par fondation du 9 septembre 1543, reconnue par René Racine le 28 mai 1624.

Il s'agit sans doute là de la véritable ascendance d'Étienne Racine, bien loin des fabulations que l'on retrouve sur Internet au sujet de ses grands-parents. De toute évidence, Saturnin Racine est le frère de Guillaume Racine, arrière-grand-père d'Étienne. Cet acte du 28 mai 1624 est aussi à rapprocher de celui du 23 mai 1624, lui-même cité dans un acte du 1^{er} juillet 1625 discuté plus avant, mais que nous n'avons pas retrouvé dans les registres du tabellionage de L'Hostellerie.

Par ailleurs, on peut certainement penser que les Racine de Piencourt que nous avons présentés précédemment étaient apparentés à ceux de Fumichon, voire que Piencourt serait le lieu d'origine des ancêtres d'Étienne. Enfin, des recherches supplémentaires seront requises pour savoir quand se serait éteinte cette rente annuelle de 15 sols due par les héritiers Racine envers le Trésor de Saint-Saturnin de Piencourt. Le texte de cet important document apparaît en annexe.

Parmi les autres actes retrouvés :

- Le 13 mai 1663 (8^E4692, f. 134), Noël Racine, fils de feu Jean, vend à son frère Pierre dit l'aîné, une portion de terre en labour située à Fumichon, au prix de 25 livres.
- Le 3 juin 1663 (8^E4692, f. 151), Noël Racine, fils de Jean, vend à Pierre Racine l'aîné, fils de Marguerin, ses droits d'abord retenus par sa mère et ses parents, puis reçus à sa

majorité, par suite de la vente d'une terre par Marguerin Racine à Christophe Petit en 1647 (mois non précisé), de même que le reste de ce qui lui appartient, pour la somme de 100 sols et 20 sols en vin.

- Le même jour (8^E4692, f. 152), Pierre Racine l'aîné, fils de Marguerin, de Fumichon, vend aux héritiers de Christophe Racine, de Piencourt, représentés par leur tuteur et oncle, Pierre Racine, prêtre, une rente de 50 sols tournois garantie par hypothèque sur une terre de 50 perches qu'il a acquise de Noël Racine, pour une somme de 35 livres tournois.
- Le 12 juin 1663 (8^E4692, f. 160), Noël Racine, fils de feu Jean, vend à Pierre Racine l'aîné et Pierre Racine le dernier, son frère, une portion de terre de labour, pour la somme de 25 livres tournois.
- Le 20 juin 1663 (8^E4692, f. 164), Marguerin Racine et ses fils, Pierre Racine l'aîné, de Fumichon et Pierre Racine le dernier, de Saint-Pierre de Canteloup, constituent en faveur des enfants mineurs de feu Christophe Racine, représentés par leur tuteur et oncle, Pierre Racine, prêtre, une rente dont le capital est de 100 livres tournois, payable à raison de 17 livres et 2 sols.

Conclusion

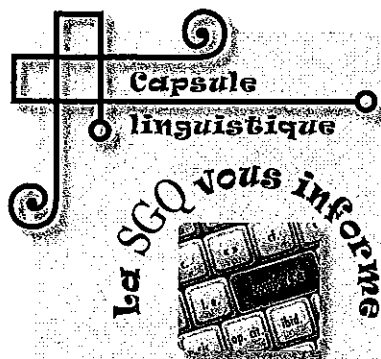
Comme vous pouvez le constater, plusieurs éléments de l'histoire familiale des Racine restaient à découvrir. Et même après cette présentation, la recherche devra être poursuivie, d'autres actes devront être analysés. Plusieurs autres questions demeurent:

- René Racine est-il décédé vers 1625?
- Qu'en est-il de son épouse, Marie Loysel?
- Où est allé Étienne Racine entre 1631 et 1636, année présumée de son arrivée en Nouvelle-France?
- Que sont devenus ses biens fonciers en France après son retour à Québec en 1648?

Peut-être ne pourrons-nous jamais répondre à ces questions. Mais les découvertes précédemment indiquées ont le mérite d'avoir fait avancer les connaissances sur cet important pionnier du Québec. Et pour le soussigné, c'est certainement le couronnement de 45 ans de laborieuses recherches.

(Voir l'annexe à la page suivante.)

Vous pouvez communiquer avec l'auteur à l'adresse : paracine@videotron.ca



« En toutes lettres »

L'écriture des nombres nous pose parfois des difficultés : doit-on les écrire en chiffres ou en lettres ? Les quelques règles suivantes devraient vous aider dans la rédaction des textes soumis à *L'Ancêtre*.

- A) Dans le corps d'un texte, les nombres s'écrivent en toutes lettres lorsqu'ils sont inférieurs à 17, donc de un à seize, de même que les nombres ronds, c'est-à-dire se terminant par un ou plusieurs zéros, comme : vingt, cinquante, cent, mille, etc.
- B) À partir de 17, on écrit en chiffres, car plusieurs noms de nombres sont des noms composés qui sont plus longs à écrire en lettres. Par ailleurs, l'âge d'une personne est toujours mentionné en chiffres.

Lorsque, dans une même phrase, on cite deux nombres, dont l'un devrait normalement s'écrire en chiffres et l'autre en lettres, on les écrit tous les deux en chiffres, pour des raisons d'uniformité (8 des 28 officiers ; 3 arpents sur 40).

Dans les tableaux, tous les nombres seront écrits en chiffres, tant pour respecter les contraintes d'espace que pour simplifier la présentation et faciliter la lecture.

Dans l'écriture des nombres en chiffres, on doit respecter les règles d'espacement suivantes :

- 1) Une espace sans virgule pour les nombres de cinq unités et + (par groupes de trois) qui expriment une quantité (150 000 \$) ; l'espace est optionnelle pour les nombres de quatre chiffres (2 000 inscriptions ou 2000 inscriptions).
- 2) Pas d'espace lorsqu'il s'agit d'un numéro (2000, rue Dollard) (le lot n° 1250).
- 3) Une espace pour indiquer la population : 1 200 hab.

Référence : *Aide-mémoire de L'Ancêtre* ; vous pouvez télécharger l'*Aide-mémoire* à l'adresse : www.sgg.qc.ca/revue-ancetre/publier.

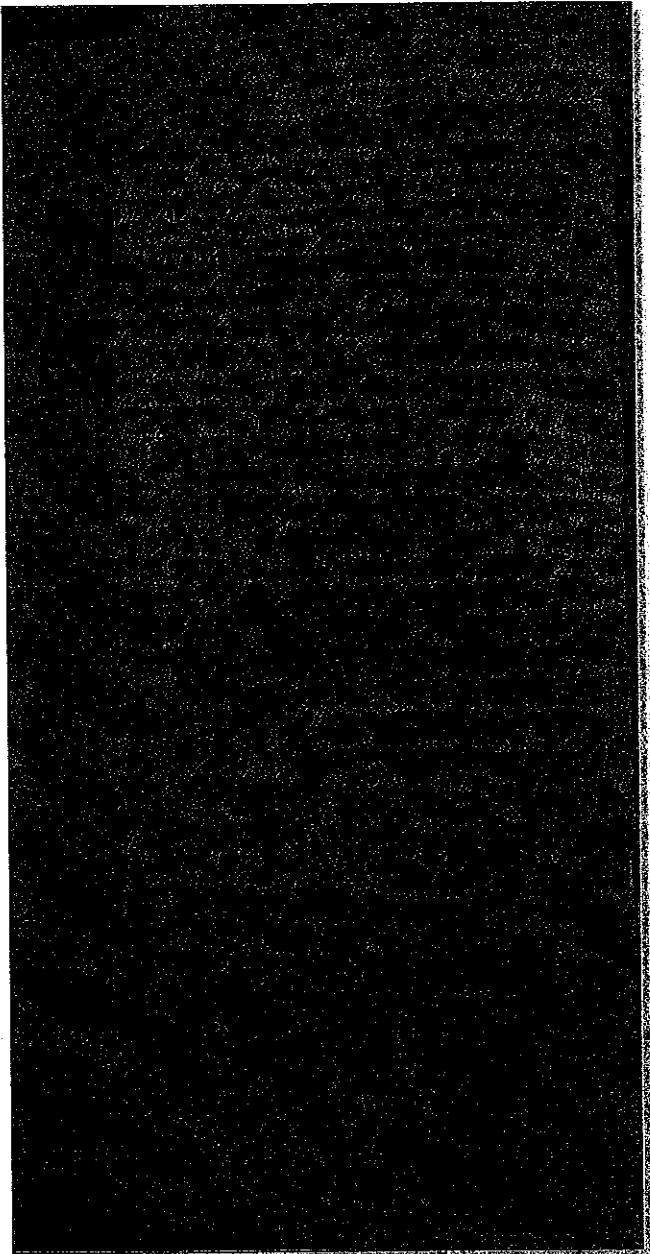
ANNEXE

**Acte de reconnaissance de rente par Marguerin Racine
et Noël Racine, fils de Jean, son neveu,
en faveur du Trésor de Saint-Saturnin de Piencourt,
20 mai 1663, (8^E4692, f. 142)**

(Transcription et copie de l'original)

du vingtiesme Jour de may avant
midy a piencourt Lan mil Six Cens
Soixsante Et trois devant Lesdis tabellions

furentz presens marguerin Racine Et noel
Racine fils Jean Ledit Jean Et marguerin heritiers
de Reney Racine Ledit Rene heritier de pierre
Racine Ledit pierre Lacine [sic] heritier de guillemin
Ledit guillemine [sic] heritier en partye de feu
mestre Saturnin Racine vivant prebtre Lesquels
ont Recongneu Et Confesse estre tenus Et
Subiest faire Et payer par Chacun an au
thesor de Saint Saturnin de piencourt a la
Stipulation de philipe aubin Et Jacques allo.. [reliure étroite]
thesoriers dudit thesor Cest a Scavoir quin(se
Solz tournois de Rente fonsiere Et Ce de lobligation
dudit mestre Saturnin Racine par fondation
passe en Se Siege Le neufiesme Jour de Sept(embre
mil Cinq Centz quarante trois depuis
Recongnes par Ledit Regne Racine Le vingt
huictiesme Jour de may mil Six Centz v(ingt
quatre en Se mesme Siege Laquelle pa(ie
Lesdis Racine Sont Submis fere Et Contin(uer
auxdit terme Ensemblement en Leurs ditt(es
quallite Et Ce Sans novation desdis Ce(ns
Sy dessus dabte qui demeure de force Et v(aleur
audit thesor Et Sans novation Et acetenir
Ils obligeren biens Sans que Le presen p(uisse
preiudicier Lesdis Racine a la faire pes(er
a Celuy qui est oblige par Les Lotz faic(ts
entreux y Recovre es presence de Jean Le....
Et Jean desmont de piencourt tesmoins
[marques et signatures]



20 mai 1663 – Contrat de reconnaissance de rente
par Marguerin Racine et Noël Racine, fils de feu Jean,
à titre d'héritiers de René Racine en faveur du Trésor
de Saint-Saturnin de Piencourt.

Source : Archives départementales du Calvados, 8^E4692, f. 142.